

222C1522
FR0000054470-FS0456

17 juin 2022

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

UBISOFT ENTERTAINMENT
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 juin 2022, la société JP Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 14 juin 2022, le seuil de 10% des droits de vote de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 13 108 213 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 10,47% du capital et 9,54% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
JP Morgan Securities plc	12 838 130	10,25	12 838 130	9,34
JP Morgan Securities LLC	24 567	0,02	24 567	0,02
JP Morgan SE	245 516	0,20	245 516	0,18
Total JP Morgan Chase & Co.	13 108 213	10,47	13 108 213	9,54

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT hors marché et d'une diminution du nombre d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT détenues par assimilation.

À cette occasion, la société JP Morgan Securities plc a déclaré avoir franchi individuellement en baisse le même seuil.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société JP Morgan SE a précisé détenir 205 000 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 3 contrats « *physically-settled call options* » à dénouement physique arrivant à échéance entre le 19 août 2022 et le 15 décembre 2023 et exerçables à des prix compris entre 48 € et 60 € par action UBISOFT ENTERTAINMENT ;
- la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir a précisé détenir 6 197 395 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 6 196 995 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 184 contrats « *physically-settled call options* » à dénouement physique arrivant à échéance entre le 17 juin 2022 et le 19 septembre 2024 et exerçables à des prix compris entre 48 € et 60 € par action UBISOFT ENTERTAINMENT et (ii) 400 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities plc d'utiliser lesdites actions à tout moment ; et

¹ Sur la base d'un capital composé de 125 234 102 actions représentant 137 421 675 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir 17 129 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities LLC d'utiliser lesdites actions à tout moment.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général :

- la société JP Morgan SE a précisé détenir 30 000 actions UBISOFT ENTERTAINMENT² (prises en compte au premier alinéa) résultant de la détention d'un contrat « *physical-settled put options* » à dénouement physique, exerçables le 17 juin 2022 au prix unitaire de 40 € par action UBISOFT ENTERTAINMENT ; et
- la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 6 557 827 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 6 055 895 actions UBISOFT ENTERTAINMENT² résultant de la détention de 48 contrats « *physical-settled put options* » à dénouement physique, exerçables entre le 14 février 2023 et le 19 septembre 2024 à des prix compris entre 48 € et 60 € par action UBISOFT ENTERTAINMENT et (ii) 501 932 actions UBISOFT ENTERTAINMENT² résultant de la détention de 37 contrats « *cash-settled equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 22 juin 2022 et le 26 avril 2027.

La société JP Morgan Chase & Co. a précisé détenir, au titre de l'article 223-14 III, 1° du règlement général, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 34 161 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (« océanes ») dont l'exercice peut intervenir à tout moment jusqu'au 24 septembre 2024 et pouvant donner droit à autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT au prix unitaire de 114,63 €.

² Sur la base d'un delta de 1.